

## Procès verbal du Conseil Municipal de la Commune des Eglises d'Argenteuil

du 11 décembre 2023

Convocation du 05 décembre 2023/ Secrétaire de Séance : MERLIER Audrey

Présents: GICQUEL Roseline, SALMON Anne-Marie, GUICHARD Jean-Luc, BAILLARGUET Antony, PETITPAS Véronique, MERLIER Audrey, MANDOU Rosemonde, GROLLET Josélito, MAUNY Julien, LEGUAY Amandine, LEROUX Damien

Absents excusés : BOYER Jacky, LIRAUD Sylvain, BARILLER Jérôme, Nicolas POIRIER

*LIRAUD Sylvain a donné pouvoir à BAILLARGUET Antony*

### Ordre du Jour :

1. **Projet éolien : requête en tierce opposition et autres actions**
2. **Rapport CLECT : IFER EOLIEN**
3. **Panneaux publicitaires**
4. **Etude DECI**
5. **Etude de devis**
6. **Décisions modificatives et virements de crédits**
7. **Questions diverses**

Validation du Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023 : aucune observation le procès-verbal est approuvé.

#### 1. Délibération D40/2023 Objet : Projet éolien LEA/Vervant : Requête en tierce opposition et autres actions

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal, en référence aux diverses délibérations prises précédemment, de l'avancement du dossier concernant le projet éolien sur la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame Le Maire à l'unanimité à établir au nom de la Commune, une note donnant les observations du Conseil Municipal sur l'arrêt 20BX01471 du 8 décembre 2022 et notamment les erreurs de fait et les incohérences contenues dans cet arrêt, en vue de sa production auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre de la requête en tierce opposition 23BX01036.

#### 2. Délibération D41/2023 Objet : Approbation du rapport de CLECT du 02 octobre 2023 – IFER EOLIEN

Madame le Maire expose que :

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 des finances pour 2019 modifiant la répartition du produit de l'IFER relative aux installations éoliennes terrestres en présence d'un EPCI à FPU,

Vu les sollicitations des communes concernées,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 octobre dernier, proposant le versement d'une attribution de compensation aux communes concernées.

Considérant que les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission de ce rapport, pour l'approuver à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Elle rappelle que le conseil communautaire procédera à la correction des attributions de compensation 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce ainsi sur l'approbation du rapport de CLECT du 2 octobre 2023 entérinant le versement d'attribution de compensation concernant l'IFER éolien aux communes exclues de la répartition jusqu'à la loi de finances 2019 :

Pour : 3

Contre : 3

Abstentions : 6

### **3. Délibération D42/2023 Objet : Panneaux publicitaires**

Madame le Maire passe la parole à Mr Baillarguet Antony.

Il rappelle que la Commune a une convention avec l'entreprise « Mobilier Urbain » pour les panneaux publicitaires situés devant la mairie et au 28 rue de Saintonge, au dos desquels, en contrepartie sont affichées les informations de la mairie aux habitants.

Ces panneaux sont vétustes et doivent être changés. D'autre part, l'emplacement du panneau situé devant la mairie serait à changer car il gêne lors du passage des cars scolaires.

Monsieur Baillarguet lit le projet de convention relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat et de supprimer ces panneaux publicitaires.

### **4. Etude DECI**

Madame le Maire passe la parole à Mr Baillarguet Antony.

Projet ajourné dû au non accord donné par des propriétaires fonciers pour installer les bâches de protection incendie.

### **5. Etude de devis :**

- **Délibération D43/2023 Objet : devis du SDEER**

Madame le Maire passe la parole à Mr Baillarguet Antony. Il explique que rue des ouches un luminaire vétuste numéroté EA 52, a du être remplacé.

Les crédits sont prévus en investissement, à l'opération 188 et en opération d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter

Le devis du SDEER comme suit :

Total du dossier : 1016.30€

Part du SEER : 508.15€

Pat de la Commune : 508.15€

Madame Le Maire est autorisée à signer tous documents relatifs à ce dossier et à procéder au paiement dès réception de la facture.

- **Devis aménagement cimetière**

Madame le Maire passe la parole à Madame Petitpas Véronique.

Il est proposé de faire un abri dans le cimetière, afin d'offrir un abri par temps pluvieux ou caniculaire. Le Conseil Municipal ne se prononce pas et demande une étude approfondie avec d'autres propositions.

## **6. Délibération D44/2023 Objet : Décisions modificatives et virements de crédits**

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de réaliser les dernières écritures d'ajustement du budget. Il faut notamment prendre en compte de nouvelles recettes qui correspondent aux sommes réellement perçues pour le FCTVA. Il convient également de rajouter des crédits sur des articles. Le détail Conseil Municipal décide à l'unanimité :

### **Diminution des crédits :**

020 (dépenses imprévues investissement) :	- 1 344 €
60621 (combustibles) :	- 2 200 €
615228 (autres bâtiments) :	- 250 €
6451 (cot URSSAF) :	- 90 €
022 (dépenses imprévues fonctionnement) :	- 1 735 €

### **Recettes supplémentaires :**

744 (FCTVA Fonctionnement) :	+ 2153 €
10222 (FCTVA Investissement) :	+ 8339 €

**TOTAL :** 16 111 €

### **Augmentation des crédits:**

1641 (capital emprunts)	683 €
2312 (agence terrains cimetière) op 192	9000 €
60611 (Eau et assain.)	600 €
60612 (electric ;)	500 €
6064 (fourn admin)	250 €
6232 (fêtes et cérémonies)	500 €
6336 (cotis cnfpt)	60 €
63513 (autres impôts)	600 €
6411 (pers.titut)	3000 €
6413 (person non titut)	153 €
6453 (cot caisses retr)	90 €
6531 (indem élus)	550 €
66111 (intérêts emprunts)	125 €
<b>TOTAL :</b>	<u>16 111 €</u>

Suivent les écritures comptables

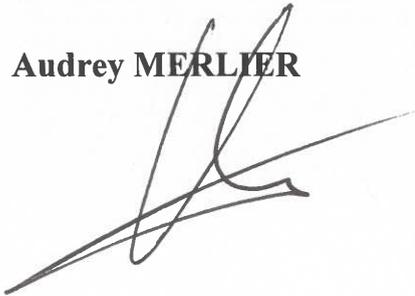
## 7. Questions diverses

- Madame Le Maire informe que les travaux de l'ancienne école de Pouzou sont démarrés.
- Madame Merlier Audrey fait un compte-rendu de la réunion de travail du 3/12/2023 par visio avec la préfecture concernant le projet éolien des Eglises d'Argenteuil / Vervant. Le préfet indique avoir l'obligation de prendre l'arrêté préfectoral de prescription. Suite aux propositions des maires, la préfecture en a retenu 5, en lien avec le paysage. Le préfet souhaite travailler en concertation avec les communes concernées pour établir cet arrêté préfectoral.
- Les vœux du maire sont programmés le vendredi 12 janvier à 19h00.
- Monsieur Baillarguet Antony explique qu'il y a un problème de stationnement des voitures rue des ouches.  
Il est proposé d'étudier la possibilité de faire un parking supplémentaire de trois places, avec des places numérotées de parking attribuées en fonction du logement.
- Monsieur Grollet Josélito évoque le problème de chauffage dans l'église, ainsi que la présence d'infiltrations au niveau de la toiture.

La Séance est levée à : 21h40

**La Secrétaire de Séance**

**Audrey MERLIER**



**Madame le Maire**

**Roseline GICQUEL**

